



Dans sa séance du 10 SEPTEMBRE 2024, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2024-15*

présentée par la commission coopération et solidarité internationales au nom du Conseil municipal de la commune de Meyrin, relative à l'ouverture d'un crédit d'urgence de **CHF 75'000.-** destiné à l'association MEDAIR pour un soutien aux personnes affectées au Kivu du Nord en RDC.

Le Conseil décide :

1. d'ouvrir un crédit supplémentaire de **CHF 75'000.-** destiné à l'association Medair pour ses actions d'aide d'urgence au nord Kivu,
2. de consacrer CHF 25'000.- à la lutte contre l'épidémie de MPOX en RDC,
3. de comptabiliser ces montants dans le compte de fonctionnement 2024 sous la rubrique 59.300000.363.60000 "Actions d'entraide à l'étranger – subvention à des organisations privées à but non lucratif",
4. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette,
5. de munir la présente délibération de la clause d'urgence afin que son exécution ne souffre d'aucun retard dû à un référendum.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 28 octobre 2024.

Meyrin, le 18 septembre 2024

Le président du Conseil municipal:

Tobias Clerc



Dans sa séance du 10 SEPTEMBRE 2024, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Délibération n° 2024-16*

relative à une aide d'urgence de **CHF 75'000.-**, proposée par le Conseil administratif, visant à apporter un soutien à la population des communes impactées par les intempéries de l'été 2024, dans les cantons du Tessin, du Valais et des Grisons

Le Conseil décide :

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 75'000.-** destiné à la Chaîne du bonheur pour soutenir l'aide d'urgence apportée aux communes impactées par les intempéries de l'été 2024 dans les cantons du Tessin, du Valais et des Grisons,
2. de comptabiliser ce crédit de CHF 75'000.- dans le compte de l'aide d'urgence en Suisse n° 59.200002.363.60000,
3. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette,
4. de munir la présente délibération de la clause d'urgence afin que son exécution ne souffre d'aucun retard dû à un référendum.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 28 octobre 2024.

Meyrin, le 18 septembre 2024

Le président du Conseil municipal:

Tobias Clerc



Dans sa séance du 10 SEPTEMBRE 2024, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Motion n° 2024-06*

présentée par Pascal Seeger au nom du groupe Démocrate-Chrétien-Vert'libéral demandant la coloration des chemins de la Campagne Charnaux, voire de la future voie verte communale, avec de la peinture photoluminescente

Le Conseil décide :

de demander au Conseil administratif :

1. de procéder, à titre expérimental, à la coloration des chemins de la Campagne Charnaux au moyen d'une peinture phosphorescente en remplacement des luminaires actuels au sol utilisant de l'électricité,
2. en cas de résultat positif, d'évaluer la possibilité d'étendre l'usage de cette peinture photoluminescente en d'autres lieux comme la future voie verte.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 28 octobre 2024.

Meyrin, le 18 septembre 2024

Le président du Conseil municipal:

Tobias Clerc



Dans sa séance du 10 SEPTEMBRE 2024, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Motion n° 2024-07*

présentée par Esther Hartmann au nom du groupe des Vert.e.s de Meyrin Cointrin, de Marco Fontanini au nom du groupe Socialiste de Meyrin-Cointrin pour l'audition et l'étude des collaborations possibles avec le *Comité Citoyen de l'Alimentation, Meyrin*

Le Conseil décide :

de demander au Conseil administratif :

1. de répondre positivement et dans les meilleurs délais à la demande du Conseil municipal de réunir, d'entente avec son président, la commission alimentation, dans le but d'associer, dès le début, le Conseil municipal à l'élaboration du projet,
2. d'étudier, en concertation avec le Comité Citoyen de l'Alimentation et la commission alimentation durable ad hoc, la possibilité de mise en route d'une caisse alimentaire à Meyrin,
3. d'évaluer l'opportunité d'intégrer ce projet pilote dans la politique d'alimentation durable de la commune,
4. d'évaluer les modes de collaborations et de partenariat, notamment financiers, entre la Commune et le Comité Citoyen de l'Alimentation, Meyrin.

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 28 octobre 2024.

Meyrin, le 18 septembre 2024

Le président du Conseil municipal:

Tobias Clerc



Dans sa séance du 10 SEPTEMBRE 2024, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes:

Par ailleurs, le Conseil a encore*:

- élu Mme Isabelle Billet en tant que 2^{ème} vice-présidente du Bureau du Conseil municipal ;
- élu M. Cyril Nobs en tant que membre du Bureau du Conseil municipal ;
- élu M. Francisco Sanchez président de la commission santé et sécurité ;
- élu M. Jean-Bernard Busset président de la commission développement urbain ;
- élu M. Ivan Deiana en tant que délégué du Conseil municipal à la commission consultative du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité ;
- élu M. Cyril Nobs en tant que suppléant du Conseil municipal à la commission consultative du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité ;
- élu Mme Elisa Barona Garces en tant que déléguée du Conseil municipal suppléant-e à la Colonie de vacances La Ruche ;
- élu M. Cyril Nobs en tant que délégué du Conseil municipal suppléant au comité de rédaction du journal *Meyrin Ensemble* ;
- nommé M. Cyril Nobs et M. Alban Osmani en tant que délégués du Conseil municipal à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement ;
- nommé Mme Corinne Wullschleger en tant que déléguée du Conseil municipal au sein du conseil de fondation de la Fondation Nouveau Meyrin ;
- nommé M. Philippus de Koning en tant que vice-président du bureau du local de vote.

* *Ces points ne sont pas soumis au référendum*

Art. 25, al 5 de la loi sur l'administration des communes – Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 28 octobre 2024.

Meyrin, le 18 septembre 2024

Le président du Conseil municipal:

Tobias Clerc